



Délibération n°AD/220626/A/7

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 22 juin 2026
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Routes - Commune de Saint Thibéry RD 13- Sécurisation de l'entrée Sud de Saint Thibéry
- Bilan de la concertation publique et arrêt du projet

Rapporteur : Monsieur Philippe Vidal

Présents : Monsieur Jean Almarcha, Monsieur Jérôme Boisson, Monsieur Brice Bonnefoux, Madame Manar Bouida, Madame Véronique Calueba, Monsieur Renaud Calvat, Madame Marie-Emmanuelle Camous, Madame Michelle Cassar, Madame Zita Chelvi-Sandin, Monsieur Sébastien Cristol, Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jean-Luc Falip, Monsieur Vincent Gaudy, Monsieur Jean-Louis Gely, Madame Paulette Gougeon, Madame Corinne Gournay Garcia, Madame Marie Hirth, Madame Audrey Imbert, Madame Michèle Lernout, Madame Gaëlle Lévêque, Monsieur Jérôme Lopez, Madame Jacqueline Markovic, Monsieur Denis Marsala, Monsieur Kléber Mesquida, Monsieur Cyril Meunier, Madame Nicole Morère, Monsieur Christophe Morgo, Madame Patricia Moullin-Traffort, Monsieur Jérôme Moynier, Madame Marie Passieux, Monsieur Yvon Pellet, Madame Marie-Pierre Pons, Madame Sylvie Pradelle, Monsieur Jean-Louis Respaud, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Gilles Sacaze, Madame Séverine Saur, Madame Claudine Vassas Mejri, Monsieur Philippe Vidal, Madame Patricia Weber, Madame Karine Wisniewski, Madame Nicole Zenon.

Excusés avec procuration :

Monsieur Gabriel Blasco à Madame Véronique Calueba, Monsieur Jean-Franck Cappellini à Madame Sylvie Pradelle, Monsieur Rachid El Moudden à Madame Manar Bouida, Madame Julie Garcin Saudo à Monsieur Vincent Gaudy, Monsieur Jacques Martinier à Monsieur Brice Bonnefoux, Monsieur Jean-François Soto à Madame Nicole Morère, Madame Gabrielle Zanetto-Pourreau à Monsieur Jean-Louis Gely.

Excusés :

Absents : Monsieur Sébastien Frey.

Le Président ayant constaté le quorum,

La RD13 est un axe reliant le territoire agathois et ses plages aux communes du Cœur de l'Hérault. Elle est classée au réseau de catégorie 1 « transit et structurant » du réseau routier départemental, et présente un intérêt multiple :

- maillage entre le Massif Central et la région d'Agde et ses plages,
- itinéraire d'intérêt économique régional entre le Cœur d'Hérault, l'A9, l'A75 et la région d'Agde,
- desserte locale des communes traversées : Bessan, Saint-Thibéry et Pézenas.

Le projet consiste à sécuriser le carrefour d'accès principal au centre urbain de Saint Thibéry depuis la RD 13, ainsi que celui desservant la Carrière des Roches Bleues et le centre de tri.

Le projet d'aménagement de la RD 13 s'inscrit sur le territoire des communes de Saint Thibéry et dans une moindre mesure de Bessan.

Aussi, afin de satisfaire l'intérêt général et répondre aux enjeux d'aménagement du territoire Cœur d'Hérault Cités Maritimes, les objectifs généraux de l'aménagement de la RD 13 doivent permettre de :

- assurer la fluidité du trafic et de bonnes conditions de sécurité,
- renforcer la lisibilité du carrefour d'entrée de Saint Thibéry sud,
- améliorer le niveau de service sur l'itinéraire et notamment l'entrée et la sortie de Saint Thibéry, de la carrière des Roches bleues, de la ZAC des Crouzettes, de la station-service et des activités locales,
- limiter les accès directs sur la RD 13,
- améliorer le paysage et l'environnement,
- assurer une intégration complète de la voirie dans le site.

Aussi, pour faire vivre pleinement la démocratie participative autour de ce projet, l'assemblée départementale a approuvé par délibération en date du 22 novembre 2021 l'engagement d'une phase de concertation publique formalisée et en a défini les modalités.

Cette concertation, sur le fondement des articles L103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme, avait pour objet d'assurer l'information du public, de recueillir les observations et avis des habitants, des communes, des associations et autres personnes intéressées, permettant ainsi au Département d'affiner son projet au mieux de l'intérêt général. Elle a porté sur les enjeux de l'opération, ses fonctionnalités, son insertion, ses capacités à répondre aux enjeux du territoire concerné.

C'est dans ce cadre que la concertation avec le public a été menée du 06 février au 09 mars 2026 inclus, conformément aux modalités d'information et d'organisation fixées dans la délibération du conseil départemental du 22 novembre 2021, à savoir :

- publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dans la rubrique des annonces légales des journaux locaux (Midi Libre),
- affichage d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dans les mairies des communes concernées, ainsi qu'au siège du Département de l'Hérault,
- mise à disposition du public d'un dossier technique et d'un registre d'observations en mairie de Saint Thibéry,
- installation de panneaux de communication sur le site, aux abords de aménagements projetés,
- envoi d'un courrier d'information aux Maires des communes concernées,
- mise en place d'un site dédié comportant un dossier d'information et la possibilité pour le public de formuler des avis et des observations sur un registre dématérialisé,
- organisation d'une réunion publique d'information le 06 février 2026 à 18h30, annoncée par voie de presse.

Le dossier soumis à la consultation du public était constitué d'un fascicule de 15 pages illustrées par des schémas de voirie et les plans, du power point présenté au cours de la réunion publique, ainsi que d'un plan au format A0.

Le bilan détaillé de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

En synthèse, durant cette période, une soixantaine de personnes a assisté à la réunion publique, 132 connexions au site internet dédié au projet ont été enregistrées, et 2 contributions ont été apportées en mairie de Saint Thibéry, pour 16 contributions officielles du public, représentant 9 avis thématiques, réalisées via les différents outils de recueil mis en place.

La mobilisation du grand public a été limitée aux habitants des communes riveraines ou aux prises de positions de principe habituelles lors des concertations pour les projets routiers.

Il en résulte :

- une bonne participation du public,
- la réaffirmation de l'utilité du projet et de l'opportunité d'en achever rapidement la réalisation.

Au final, la concertation aura permis au public d'accéder aux informations relatives au projet décliné selon différentes options pendant une durée d'un mois et de formuler des avis et des propositions qui ont été consignés sur les registres (papier et dématérialisé).

Il en ressort une très bonne acceptabilité globale du projet.

Sur ces bases, le Département se propose donc de poursuivre les études détaillées suivant les orientations du présent bilan de la concertation.

Pour favoriser l'information du public, le dossier mis en concertation, la présente délibération et le bilan de la concertation seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes concernées et au siège du Département à l'été 2026.

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan de la concertation avec le public préalable à l'aménagement de l'opération RD 13 – Sécurisation de l'entrée sud de Saint Thibéry, organisée sur la commune de Saint Thibéry, joint en annexe,
- D'arrêter le projet dont les caractéristiques essentielles sont ainsi définies,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à poursuivre des études dans les meilleurs délais,
- D'approuver les orientations et les mesures portées en conclusion de ce bilan, pour tenir compte des recommandations et des observations formulées par le public et les partenaires institutionnels durant la concertation,
- D'approuver le principe d'une communication large autour du bilan de cette concertation et des engagements du Département qui en découlent,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment procéder aux négociations foncières indispensables à sa réalisation.

Signé :

Le Président du Conseil Départemental,

Kléber MESQUIDA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, en vertu de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réceptionné par la préfecture le : 23 juin 2026
Publié et certifié exécutoire le : 23 juin 2026
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20260622-340088-DE-1-1

RD13 - Sécurisation de l'entrée Sud de Saint Thibéry

Bilan de la concertation publique



SOMMAIRE

RD 13 - Sécurisation de l'entrée Sud de Saint Thibéry	2
Bilan de la concertation publique.....	2
1. PREAMBULE	4
2. PERIMETRE DE LA CONCERTATION.....	5
2.1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	5
2.2 OBJECTIFS DU PROJET TELS QUE DEFINIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE.....	5
2.3 OBJET DE LA CONCERTATION	6
2.3.1 Synthèse du projet soumis à la concertation	6
2.4 PROGRAMMATION DU PROJET	9
2.4.1 Coût prévisionnel et financement du projet.....	9
2.4.2 Calendrier prévisionnel	9
3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	10
3.1 MODALITES DE RECUEIL DES AVIS.....	10
3.1.1 Recueil des avis.....	10
3.1.2 Une réunion publique.....	10
3.2 DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC	11
3.2.1 Affichage et publications légales.....	11
3.2.2 Les outils de référence pour présenter le projet	12
3.2.3 Un site internet dédié au projet	12
3.2.4 Des outils d'accompagnement	12
3.3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	13
3.3.1 Une réunion publique pour informer et échanger.....	13
4. BILAN DE LA CONCERTATION.....	14
4.1 BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	14
4.1.1 La fréquentation du site dédié au projet : 132 visiteurs	14
4.1.2 Une participation directe correcte	14
4.1.3 Expressions du public sur le registre.....	14
4.2 BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION.....	15
4.2.1 Le diagnostic.....	15
4.2.2 Le trafic et la vitesse	16
4.2.3 Les accès	16
4.2.4 La géométrie de l'aménagement	16
4.2.5 Divers	16
5 SUITES A DONNER POUR LE MAITRE D'OUVRAGE	16

1. PREAMBULE

La RD13 est un axe reliant le territoire agathois et ses plages aux communes du Cœur de l'Hérault. Elle est classée au réseau de catégorie 1 « transit et structurant » du réseau routier départemental, et présente un intérêt multiple :

- Maillage entre le Massif Central et la région d'Agde et ses plages,
- Itinéraire d'intérêt économique régional entre le Cœur d'Hérault, l'A9, l'A75 et la région d'Agde,
- Desserte locale des communes traversées : Bessan, Saint-Thibéry et Pézenas.

Le projet consiste à sécuriser le carrefour d'accès principal au centre urbain de Saint Thibéry depuis la RD 13, ainsi que celui desservant la Carrière des Roches Bleues et le centre de tri. Il s'inscrit sur le territoire des communes de Saint Thibéry et dans une moindre mesure de Bessan.

C'est dans ce cadre que le Département a engagé les études globales de la section routière concernée afin de satisfaire l'intérêt général et de répondre aux enjeux du territoire.

2. PERIMETRE DE LA CONCERTATION

2.1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement, font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'article L103-3 indique que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la collectivité en charge du projet.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée Départementale a délibéré le 22 novembre 2021 pour fixer les modalités de concertation.

Périmètre : 2 communes concernées

Les communes de Saint Thibéry et Bessan sont concernées, Bessan ne l'étant que dans une moindre mesure

2.2 OBJECTIFS DU PROJET TELS QUE DEFINIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Le projet consiste à sécuriser l'entrée sud de Saint Thibéry par la réalisation d'un giratoire (Nord).

La largeur de chaussée de la RD13 existante au niveau de l'aménagement du futur giratoire est importante en raison de l'existence du carrefour en « Té » actuel regroupant voies de tourne-à-gauche, voie d'insertion ou encore biseau direct de sortie sur/à partir de la RD13, auxquels s'ajoutent les largeurs liées aux débouchés différenciés de la RD13e15 sur la RD13 (d'où la lisibilité compliquée du carrefour aujourd'hui).

L'aménagement futur devra en outre traiter des accès directs sur la RD13 à hauteur de la carrière des Roches Bleues et revisiter les conditions de desserte de la carrière des Roches Bleues, du centre de tri et de Bessan Caravanes, de la ZAC des Crouzettes, ainsi que de l'accès au restaurant. Pour la sécurisation de ces accès, il est envisagé la création d'un second giratoire (Sud) au droit du carrefour actuel d'accès au restaurant.

La section de la RD 13 entre les deux giratoires sera également reprise.

La présente opération concerne également l'aménagement et la sécurisation de l'accès à la station-service située au Sud du futur giratoire Sud et côté Ouest de la RD13. La mise en place d'un terre-plein central (TPC) non franchissable est envisagé afin d'empêcher les mouvements des tourne-à-gauche en entrée et sortie de la station-service.

□ Objectifs de l'aménagement

Afin de satisfaire l'intérêt général et répondre aux enjeux du territoire, les objectifs généraux de l'aménagement doivent :

- Assurer la sécurité, la fluidité du trafic et de bonnes conditions de visibilité,
- Renforcer la lisibilité du carrefour,
- Améliorer le niveau de service de l'itinéraire et notamment les entrées/sorties de Saint-Thibéry, et de la carrière et des autres activités actuelles ou à venir de cette zone,
- Limiter les accès directs sur la RD13,
- Améliorer le paysage et l'environnement,
- Assurer une intégration complète de la voie dans le site,

2.3 OBJET DE LA CONCERTATION

2.3.1 Synthèse du projet soumis à la concertation

□ Le projet prévoit :

Le projet présenté prévoit la création de deux giratoires :

- Au nord pour la desserte du village par la RD 13E5,
- Au sud pour les activités :
 - Carrière des Roches Bleues,
 - Centre de tri,
 - Restaurant,
 - Oliveraie
 - ...

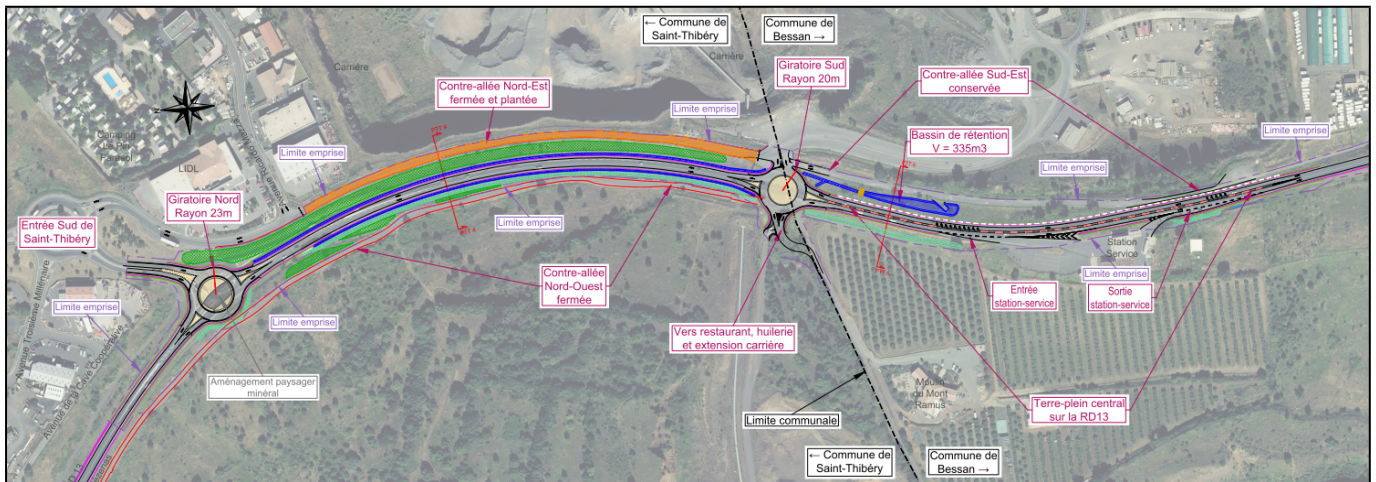
Il prend également en compte la réfection de la section courante entre les deux carrefours et la mise en œuvre de dispositifs, en béton pour éviter les tournes à gauche aux abords de la station-service. Ce dispositif pourrait être abandonné si la station-service, directement impactée par le tracé de la Ligne TGV Nîmes -Montpellier-Perpignan (LNMP), disparaît.

Les eaux de ruissellement seront collectées et amenées gravitairement jusqu'à un bassin de rétention.

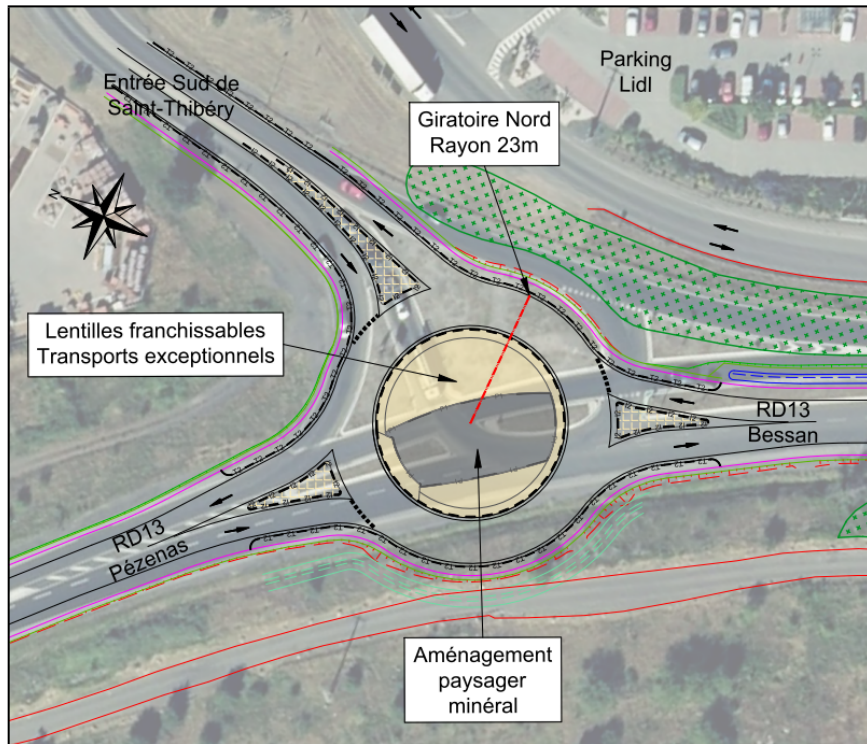
Un traitement paysager viendra compléter ces aménagements de sécurité, il se concentre :

- Au niveau de l'entrée de ville, avec des touches de couleur créées par des massifs arbustifs : Filaires, Coronilles, Phlomis...
- Au niveau de la contre allée « Est » qui sera déconstruite, avec des Amandiers et des Oliviers.

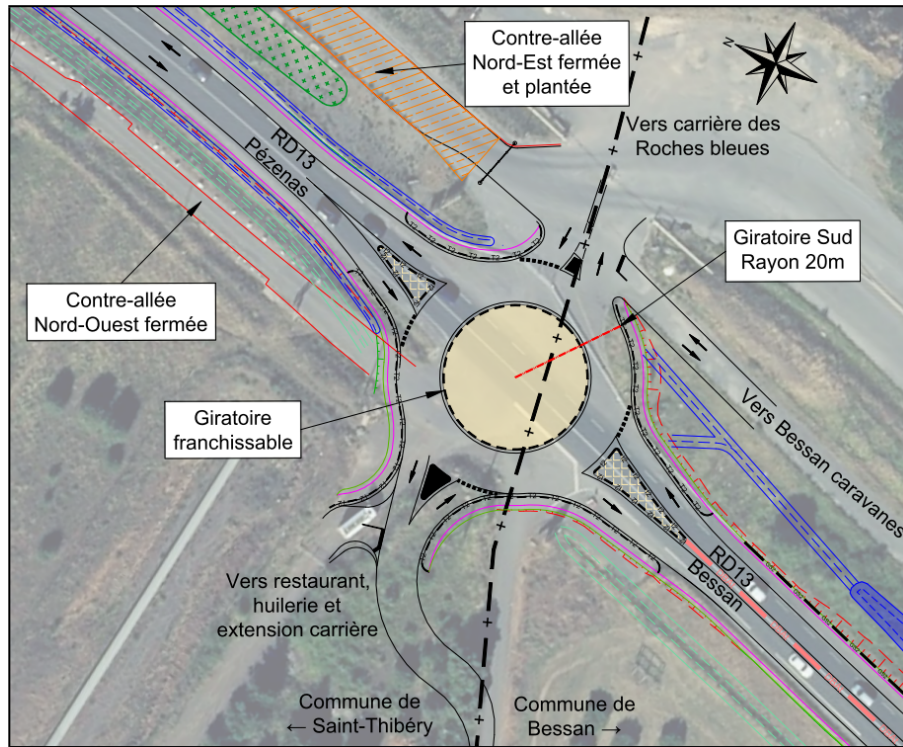
☐ Plans soumis à la concertation



Plan d'ensemble

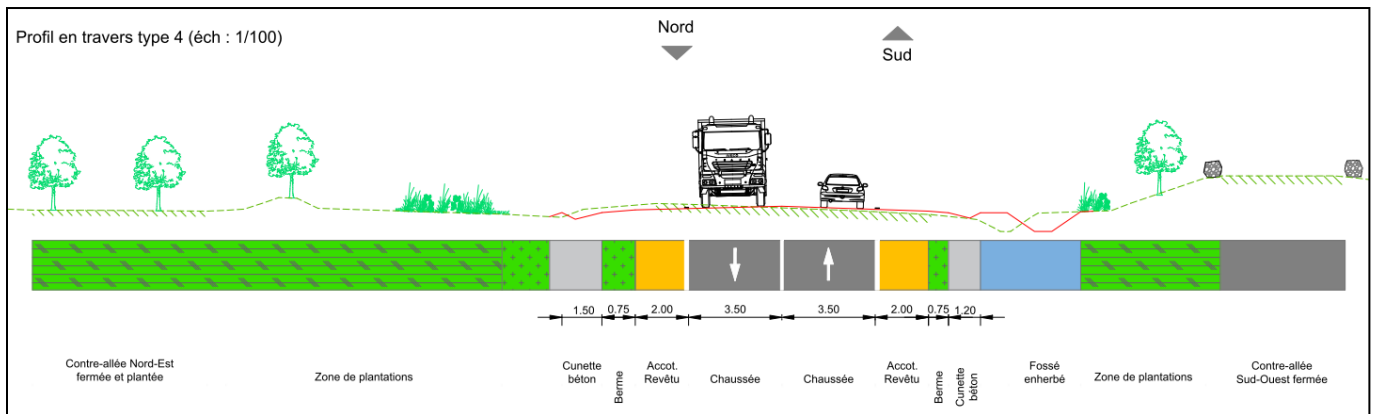


Zoom sur le giratoire Nord

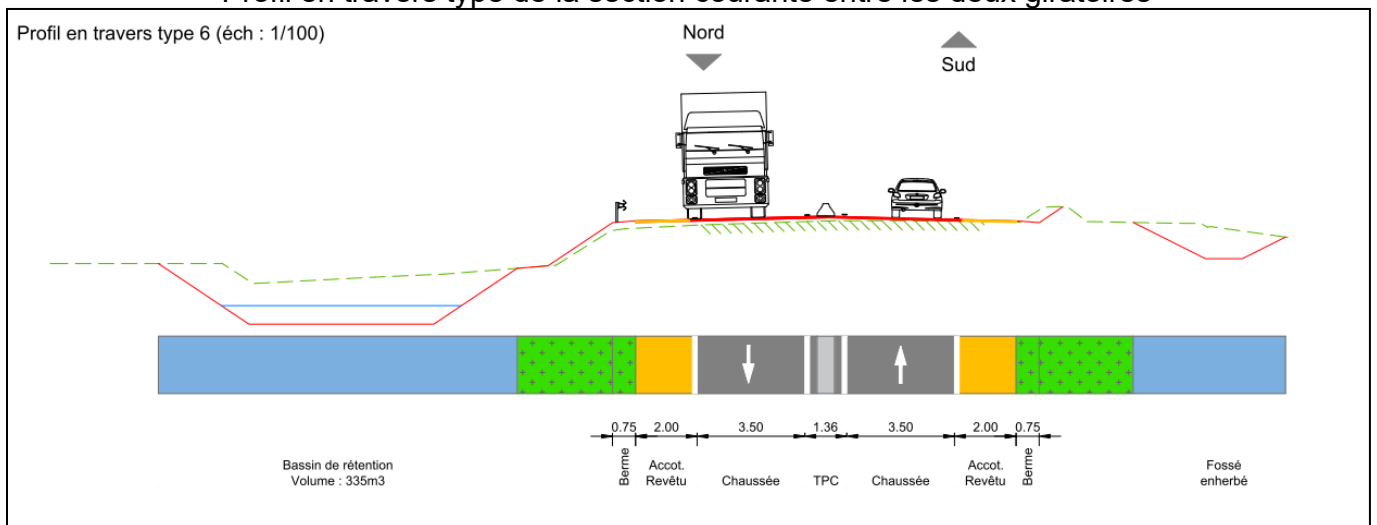


Zoom sur le giratoire Sud

□ Profils en travers type de l'aménagement projeté



Profil en travers type de la section courante entre les deux giratoires



Profil en travers type de la section courante au droit du bassin de rétention

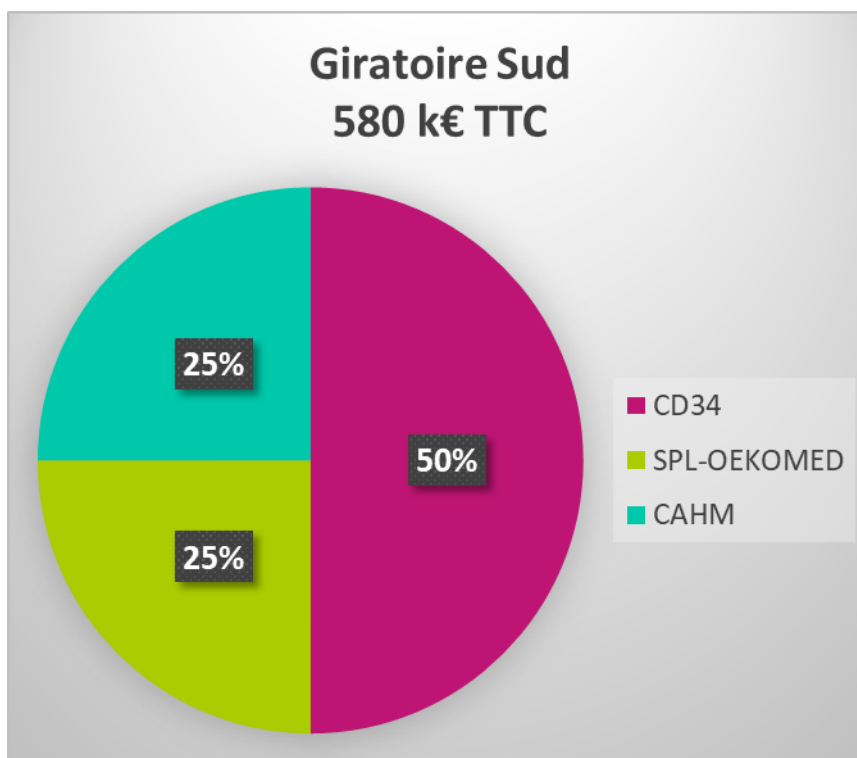
2.4 PROGRAMMATION DU PROJET

2.4.1 Coût prévisionnel et financement du projet

Le coût estimatif du projet est estimé à 3 520 000 € T.T.C.

Le giratoire nord et la section courante sont financés à 100% par le Département.

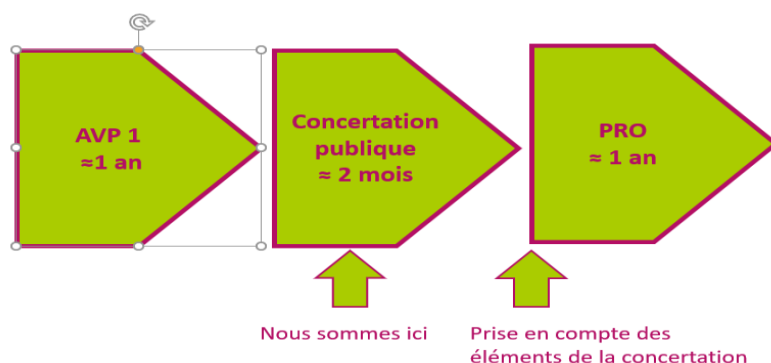
Le giratoire sud bénéficie d'un co-financement :



2.4.2 Calendrier prévisionnel

Les échéances présentées dans la cadre de la concertation publique étaient les suivantes :

- 2024 : Réalisation des études Avant-Projet provisoire
- Concertation publique
- réalisation des études de projet



3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

3.1 MODALITES DE RECUEIL DES AVIS

Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 22 novembre 2021, un certain nombre d'outils ont été mis en place pour présenter le projet soumis à la concertation et recueillir les avis du public.

La concertation visait à :

- Assurer l'information du public,
- Recueillir les observations et les propositions des riverains, de la commune, des associations et autres personnes intéressées,
- Permettre au Département d'affiner son projet au mieux de l'intérêt général.

La concertation porte sur les enjeux de l'opération et les mesures d'accompagnement du projet. Elle s'est déroulée du 06 février 2026 au 09 mars 2026 inclus.

3.1.1 Recueil des avis

Durant la période de concertation, le public disposait de plusieurs moyens pour faire connaître son opinion :

- Le registre papier de concertation disponible en Mairie de saint Thibéry,
- Un registre dématérialisé accessible depuis le site internet du département : herault.fr,
- La possibilité d'adresser un courrier à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de
l'Hérault Concertation RD 13 Saint Thibéry
Hôtel du Département
Mas d'Alco - 1977 av des
Moulins 34087
MONTPELLIER CEDEX 4

- Lors de la réunion publique tenue le 06 février 2026 à 18h30 en mairie de Saint Thibéry,
- Le site internet dédié.

3.1.2 Une réunion publique

Une réunion publique a été organisée pour présenter le projet et entendre de façon directe les avis du public. Elle s'est tenue le :

Vendredi 6 février 2026 à 18h30 à la salle des fêtes Pierre Daures sis place de la mairie de Saint Thibéry.

3.2 DISPOSITIF D'INFORMATION DU PUBLIC



En amont et durant la période de concertation, un dispositif d'information et de recueil des avis a été déployé.

3.2.1 Affichage et publications légales

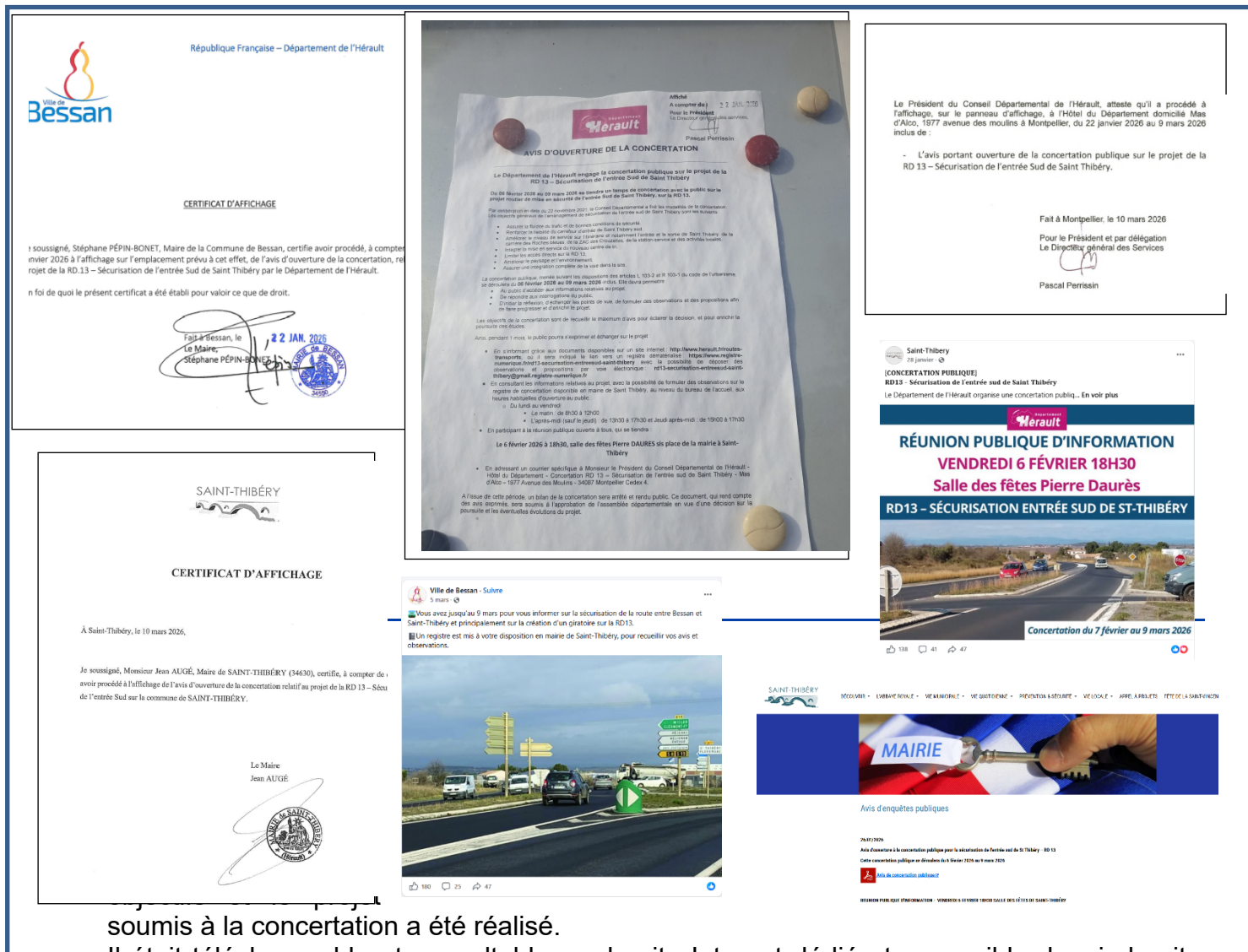
L'avis officiel d'ouverture de la concertation a été affiché en mairies de saint Thibéry et de Bessan, mais aussi au siège du Département de l'Hérault.

Par ailleurs, la publication légale a été réalisée avant la période de concertation dans le journal local :

- Midi Libre du 22 janvier 2026,

D'autres supports de communication ont été utilisés :

- Les sites internet des communes,
- Les page Facebook des communes.



soumis à la concertation a été réalisé.

Il était téléchargeable et consultable sur le site Internet dédié et accessible depuis le site internet du département.

Un exemplaire papier a été déposé en mairie de Saint Thibéry.

La présentation diaporama

A l'occasion de la réunion de concertation, une présentation de projet était faite par les



services du Département Pôle Routes et Mobilités. Voir annexe 1.

3.2.3 Un site internet dédié au projet

Un espace Internet accessible via le site internet du Département, a été dédié à ce projet :

<http://www.herault.fr>

- Un outil de référence : mise à disposition de toutes les informations et documents ressources (plan du projet + PPT de présentation).
- Un outil de débat et de formulation et avis :

Registre numérique **<https://www.registre-numerique.fr/rd13-securisation-entreesud-saint-thibery>**

Le site a été mis en ligne le vendredi 06 février 2026

3.2.4 Des outils d'accompagnement

Plusieurs outils ont été utilisés pour annoncer la concertation sur le projet, notamment la date de la réunion publique et valoriser l'espace internet dédié à la concertation.

Le site internet du département

En amont et durant la période de concertation le site internet du département www.herault.fr a fait le relais de la publication.

Des panneaux de signalisation sur le terrain

Quatre panneaux d'information ont été positionnés en amont du début de la concertation, le 29 janvier et sont restés durant toute la phase de concertation. Ils étaient implantés sur l'axe de la RD 13 aux abords des futurs giratoires.



L'objectif était de donner une information sur le lancement de la concertation aux futurs usagers potentiels de l'infrastructure, ne résidant pas forcément dans la commune directement concernée.

3.3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

3.3.1 Une réunion publique pour informer et échanger

Une soixantaine de personnes a assisté à la réunion publique consacrée au projet. Les personnes présentes ont pu découvrir l'exposé et accéder à toute la documentation nécessaire sur le projet.

Cette réunion s'est tenue en présence de Monsieur Jean Augé, maire de Saint Thibéry et de Monsieur Vincent Gaudy, Conseiller Départemental du Canton de Pézenas, assistés des équipes techniques du Pôle Routes et Mobilités et du bureau d'études « Présents ». Le déroulement a été le suivant :

Une introduction par M. le Maire et M. le Conseiller Départemental, puis un diaporama didactique présenté par les services Départementaux, et un temps d'échanges avec le public qui a ainsi pu exprimer des avis ou poser des questions pour obtenir des précisions complémentaires.

4. BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée du 06 février 2026 au 09 mars 2026 inclus. En amont et durant cette période, un large dispositif d'information a été déployé, pour permettre au public de prendre connaissance du projet et de donner son avis.

4.1 BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

Plus d'une soixantaine de personnes a participé à la réunion publique, 24 visites et 3 téléchargements ont été réalisés sur le site internet dédié au projet durant la période de concertation.

Au total :

- 3 observations ont été portées sur le registre numérique,
- 2 observations ont été portées sur le registre papier.

4.1.1 La fréquentation du site dédié au projet : 132 visiteurs

Cet outil a été mis en place dès le lancement de la concertation, soit le 6 février.

- 132 visites au total sur le site dédié**

132 visites du site ont été réalisées durant la période de concertation officielle, pour 24 téléchargements de documents.

Le site a donc été correctement consulté.

4.1.2 Une participation directe correcte

- Une soixantaine de personnes présentes lors la réunion publique**

Une dizaine de personnes s'est exprimée au cours de la réunion publique pour des demandes de précision sur la gestion de la vitesse ou sur la géométrie. L'interface avec les travaux à venir de la LNMP a aussi été abordée.

4.1.3 Expressions du public sur le registre

- 2 avis sur le registre de concertation papier**

Un registre de concertation papier était consultable pendant les heures d'ouverture de la Mairie de Saint Thibéry.

Deux contributions ont été enregistrées sur celui-ci, une première axée sur une proposition d'aménagement « modes doux » parallèle à l'opération, une seconde sur une voie dédiée à la direction de Pézenas, depuis Saint Thibéry, au niveau du giratoire nord (mais qui fait doublon avec un avis sur le site dédié).

- Une participation « numérique » faible : 3 expressions**

Cette nouvelle forme d'e-concertation se généralise et permet à la fois de prendre facilement connaissance d'un projet et/ou d'exprimer son avis depuis chez soi.

Au total 3 contributions ont été exprimées via le formulaire du site.

Avis reçus sur le site internet dédié	3
Thèmes abordés lors de la réunion publique	9
Prises de paroles par le public au cours de la réunion	10
Avis dans le registre papier de concertation	2
Avis reçu par courrier ou mail	0
Total	24

Nous avons pu noter 1 doublon (même remarque) qui a été identifié et donc comptabilisé 1 seule fois.

Au total, 16 personnes différentes se sont exprimées lors de la concertation.

□ 9 avis thématiques du public pris en compte

Les 16 expressions du public ont généré au total 12 avis thématiques.

En effet, une même expression peut contenir des avis sur différentes thématiques nécessitant une analyse des interventions de chacun.

Ces 12 thèmes peuvent être répartis ainsi :

3 thèmes prédominants :

- Le trafic et la vitesse
 - Prise en compte des trafics de pointe dans l'étude,
 - Limitation à 70 km/h entre les deux giratoires,
 - Limitation de la vitesse et méthodes pour la faire respecter,
- Les accès
 - L'accès à la déchetterie, dans l'attente de son déplacement,
 - Accès d'un agriculteur à une parcelle limitrophe,
- La géométrie de l'aménagement
 - La mise à deux fois deux voies de la RD 13 est-elle toujours d'actualité ?
 - Nombre de voies en entrée de giratoire,
 - Création d'une voie d'insertion directe sur la RD 13 depuis Saint Thibéry au niveau du giratoire Nord,
- Les autres sujets abordés sont :
 - La circulation en phase travaux,
 - Une réflexion sur les mobilités douces,
 - Réunion avec le CODEV, Conseil de développement de la Communauté de communes Hérault Méditerranée,
 - Interface avec les travaux de la LNMP et l'impact des travaux SNCF sur la circulation sur la RD 13.

4.2 BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

4.2.1 Le diagnostic

Les personnes qui se sont exprimées sont tout à fait favorables à l'aménagement proposé et ne remettent aucunement en cause sa pertinence pour résoudre ce problème de sécurité en entrée de Saint Thibéry.

Un point soulevé à plusieurs reprises est une création d'accès direct sur la RD 13, en direction de Pézenas à partir du giratoire nord. Les études de trafic ont montré qu'un tel shunt n'était pas nécessaire au projet, il en augmente le coût et les emprises au sol.

Les réponses suivantes ont été apportées en réunion.

4.2.2 Le trafic et la vitesse

Concernant les trafics de pointe : les giratoires ont été dimensionnés sur la base d'études de trafic, mais d'éventuelles remontées de files restent possibles.

La vitesse sera de 70 km/h entre les deux giratoires. Elle l'est d'ailleurs actuellement. La distance entre les deux aménagements ne permettra pas de prendre de vitesse.

4.2.3 Les accès

L'accès à la déchetterie sera conservé jusqu'à son déplacement actuellement à l'étude.

L'accès à la parcelle agricole se fait actuellement par la station essence. Cette parcelle ne devra pas être enclavée, les études à venir préciseront le mode de desserte.

4.2.4 La géométrie de l'aménagement

Le projet de mise à deux fois deux voies de la RD 13 est exclu, car le trafic reste stable et ne le nécessite pas.

L'accès direct à la RD 13 direction Pézenas depuis le giratoire nord n'est pas nécessaire compte tenu des trafics actuels et projetés.

Les entrées dans les giratoires se font sur une voie, ce qui permet de réduire les vitesses.

4.2.5 Divers

Des réflexions sont en cours avec SNCF pour l'interface avec le projet de la LNMP. Les modalités de circulation pendant les travaux de la LNMP ne font pas partie de la présente concertation.

Concernant les travaux de la RD 13 proprement dits, des itinéraires de déviation devront être mis en œuvre pour certaines phases. Ils seront définis précisément dans la phase d'étude ultérieure. La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Concernant la proposition de voies réservées aux modes doux, si elle est envisageable en utilisant la contre-allée « Est », qui va être déconstruite et plantée, le passage au-dessus de l'autoroute par un élargissement de l'actuel chasse roue et des limitations de vitesse est utopique, alors même qu'un itinéraire cyclable entre Saint Thibéry et Bessan existe.

5 SUITES A DONNER POUR LE MAITRE D'OUVRAGE

Cette phase de concertation a mis en évidence une attente des riverains pour la sécurisation de l'accès au village de Saint Thibéry. Le choix de la création de deux giratoires apportent une réponse supplémentaire en limitant la possibilité de prise de vitesse entre les deux aménagements, et sépare les flux poids lourds de la carrière et du centre de tri des flux des voitures légères.

RD 13 - Sécurisation de l'entrée Sud de Saint Thibéry

Bilan de la concertation publique



Annexe : power point présenté

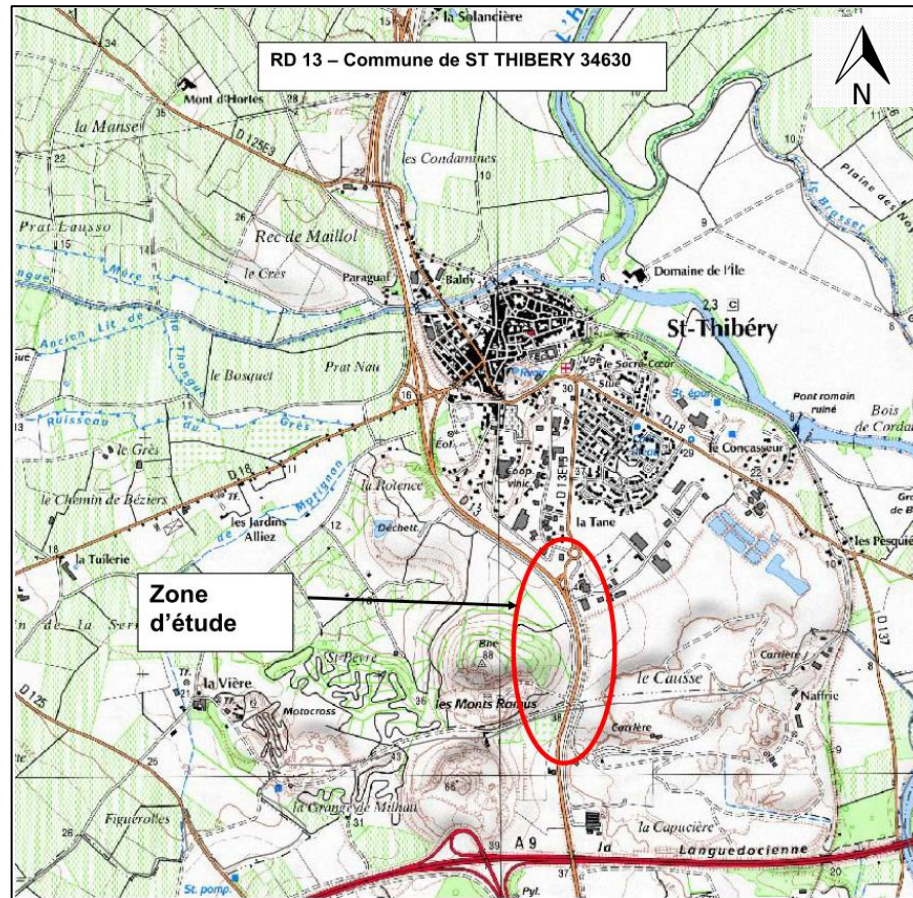
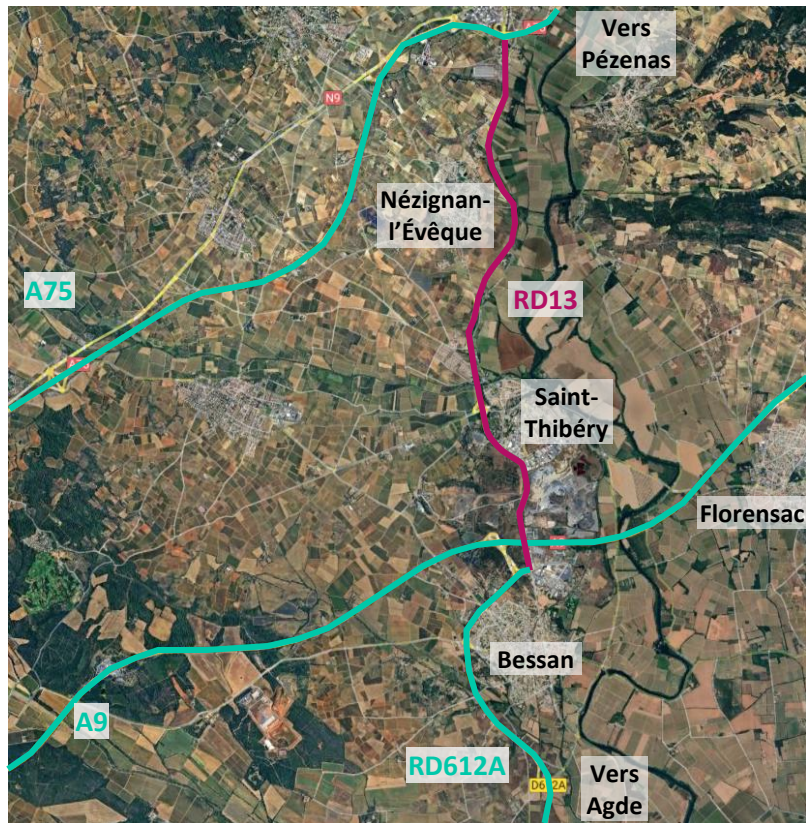


**RD13 – Sécurisation de
l'entrée Sud de Saint-Thibéry**
Communes de Saint-Thibéry et de Bessan

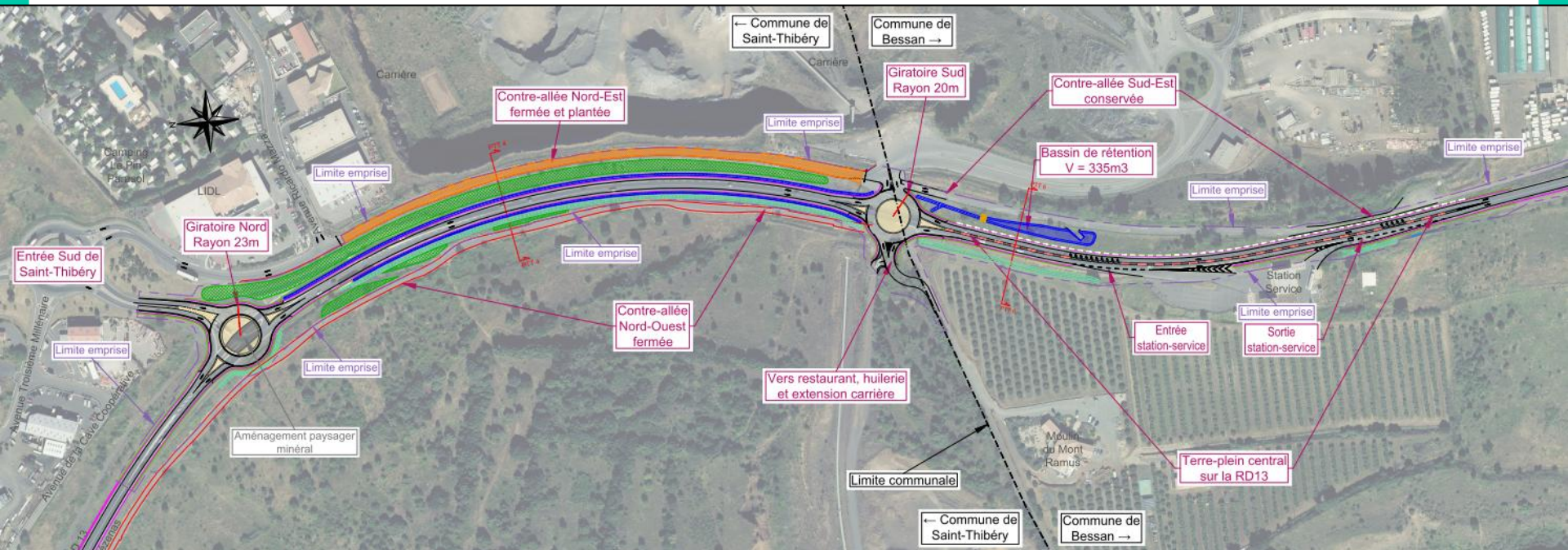
Présentation de la démarche de concertation

- La concertation publique permet à chacun de s'informer, de donner son avis, de proposer des solutions
- le projet peut ainsi être adapté aux besoins locaux
- Après cette réunion de présentation
 - Vous pourrez consulter les éléments présentés *du « ? au ? »*
 - En mairie de Saint Thibéry,
 - Sur le site internet dédié :
<https://www.registre-numerique.fr/à compléter>
 - Vous pourrez formuler vos remarques jusqu'au ? sur l'adresse mail suivante :
À compléter@mail.registre-numerique.fr
- Vos retours seront étudiés et pris en compte lors de la rédaction du bilan de concertation

Plan de situation

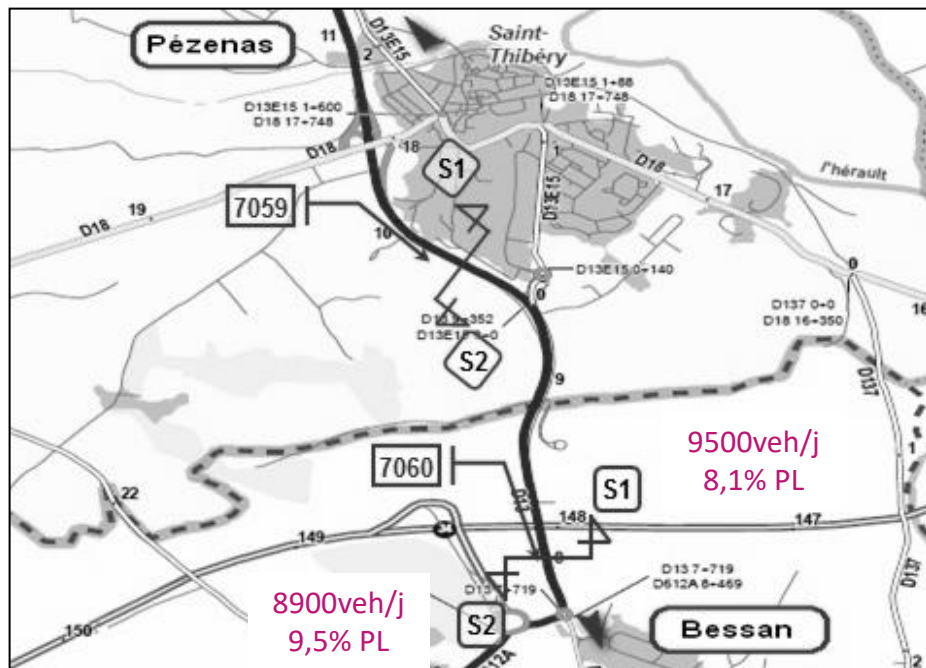


Synoptique de l'aménagement



Traffics

- Sens 1 – Bessan vers Saint-Thibéry
 - TMJA : 9 500 véhicules/jour
 - dont : 770 poids lourds (soit ~8,1%)
- Sens 2 – Saint-Thibéry vers Bessan
 - TMJA : 8 900 véhicules/jour
 - dont : 850 poids lourds (soit ~9,5%)



Données issues de comptages du CD34 du 20/09/2023 au 03/10/2023 sur la RD13 au niveau du PR08+050.

Transports exceptionnels

- Itinéraire de desserte locale « Transports Exceptionnels » 6m x 6m (bateaux, mobile-home) desservant les communes de Vias, Agde et Marseillan.
- Itinéraire de délestage de l'autoroute A9.

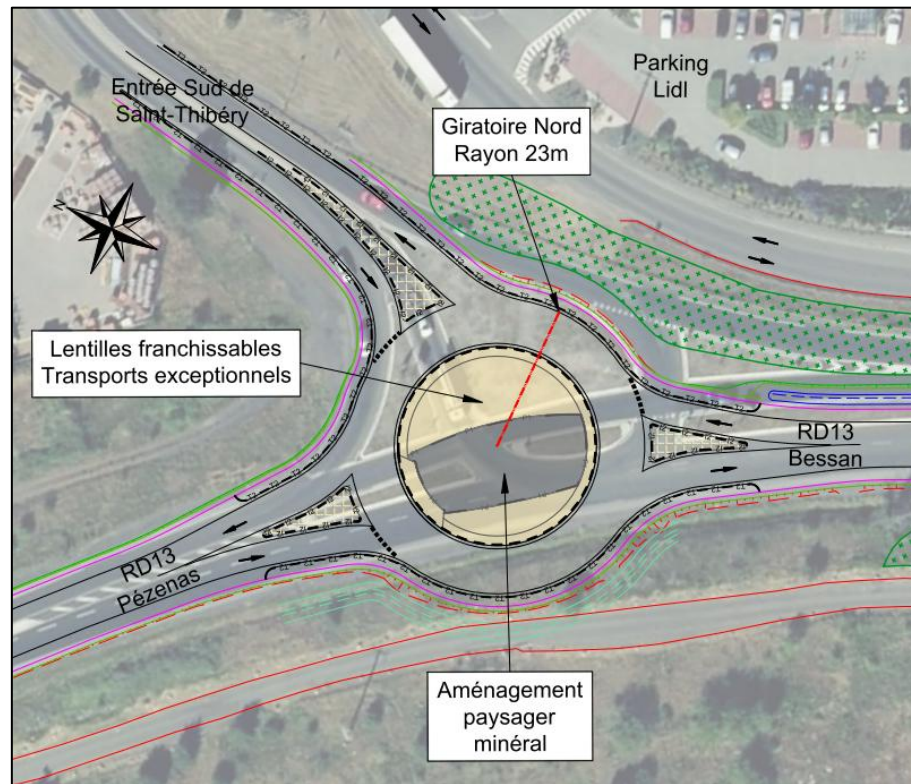
Giratoire Nord - État actuel

- Carrefour complexe



Giratoire Nord - État projet

- Sécurisation du carrefour d'accès à Saint-Thibéry
- Trois branches :
 - Nord-Est : RD13e15 vers Saint-Thibéry
 - Nord-Ouest : RD13 vers Pézenas
 - Sud : RD13 vers Bessan
- Pas d'éclairage
- Pas de trottoirs ni de passages piétons



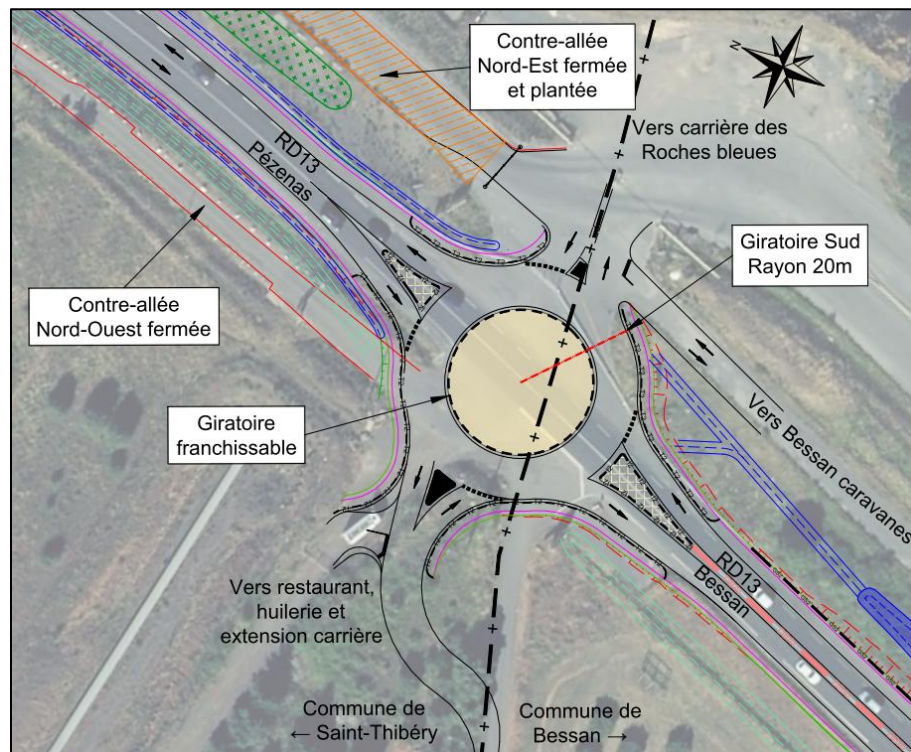
Giratoire Sud – État actuel

- Carrefour en T (Stop)



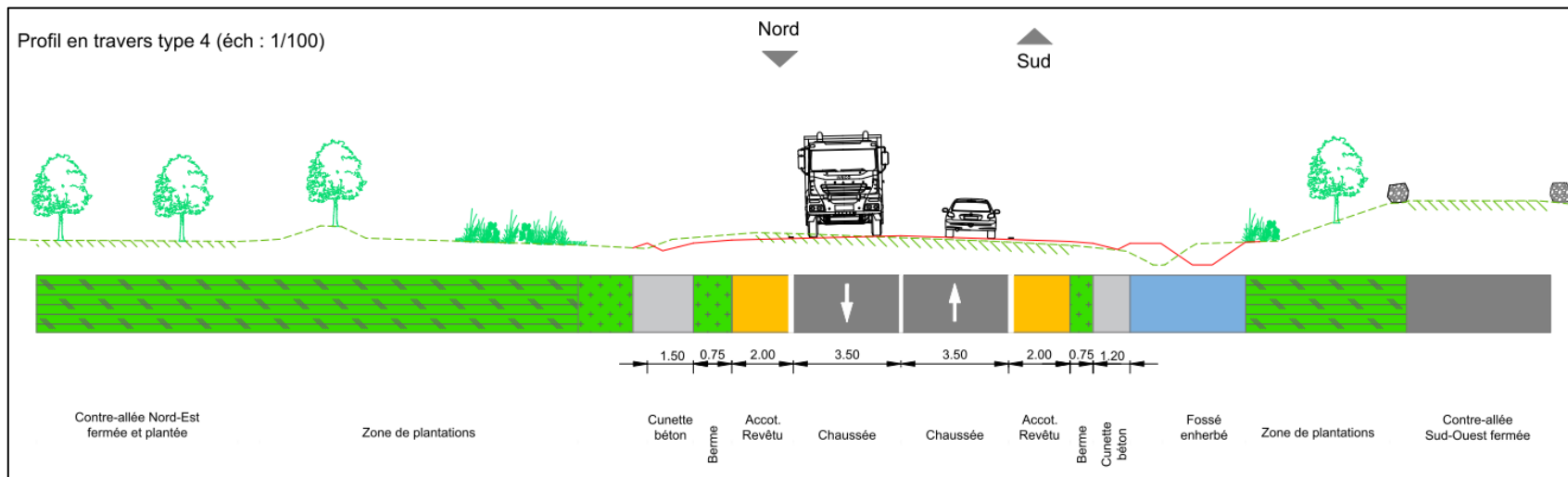
Giratoire Sud – État projet

- Sécurisation de l'accès à la carrière et au nouveau centre de tri
- Quatre branches :
 - Nord : RD13 vers Pézenas
 - Sud : RD13 vers Bessan
 - Est : vers carrière, Bessan Caravanes et centre de tri
 - Ouest : vers restaurant, huilerie et extension carrière
- Pas d'éclairage
- Pas de trottoirs ni de passage piétons



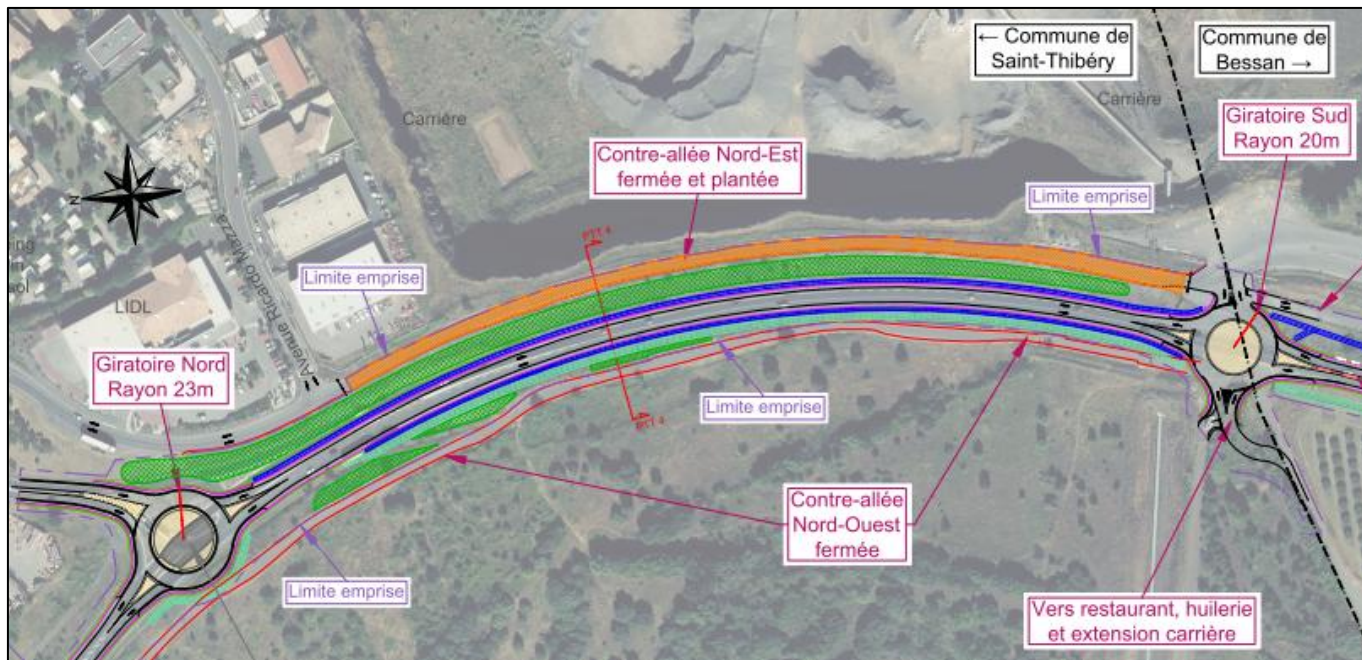
RD13 centrale entre les deux giratoires

- Création d'accotements sécurisés revêtus en enrobé clair
- Chaussée neuve
- Création de fossés
- Plantations sur la contre-allée



Contre-allée Nord-Est

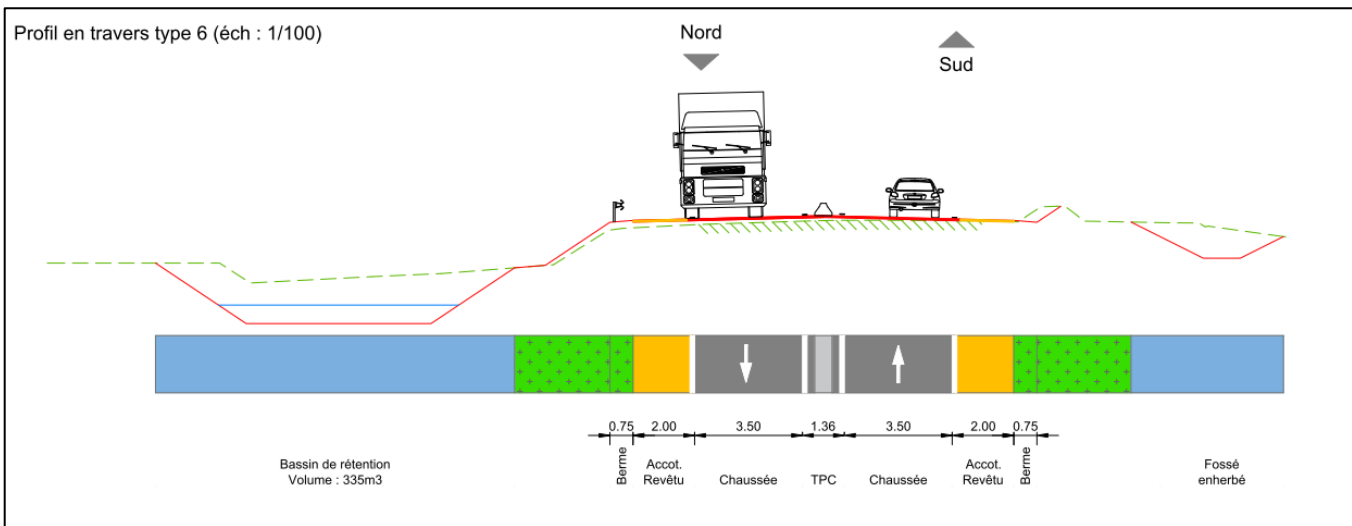
- Dessert actuellement la carrière et le centre de tri
- Fermée entre accès à la carrière et avenue Ricardo Mazza
- Voirie déconstruite et plantations en lieu et place



RD13 Sud au droit de la station-service

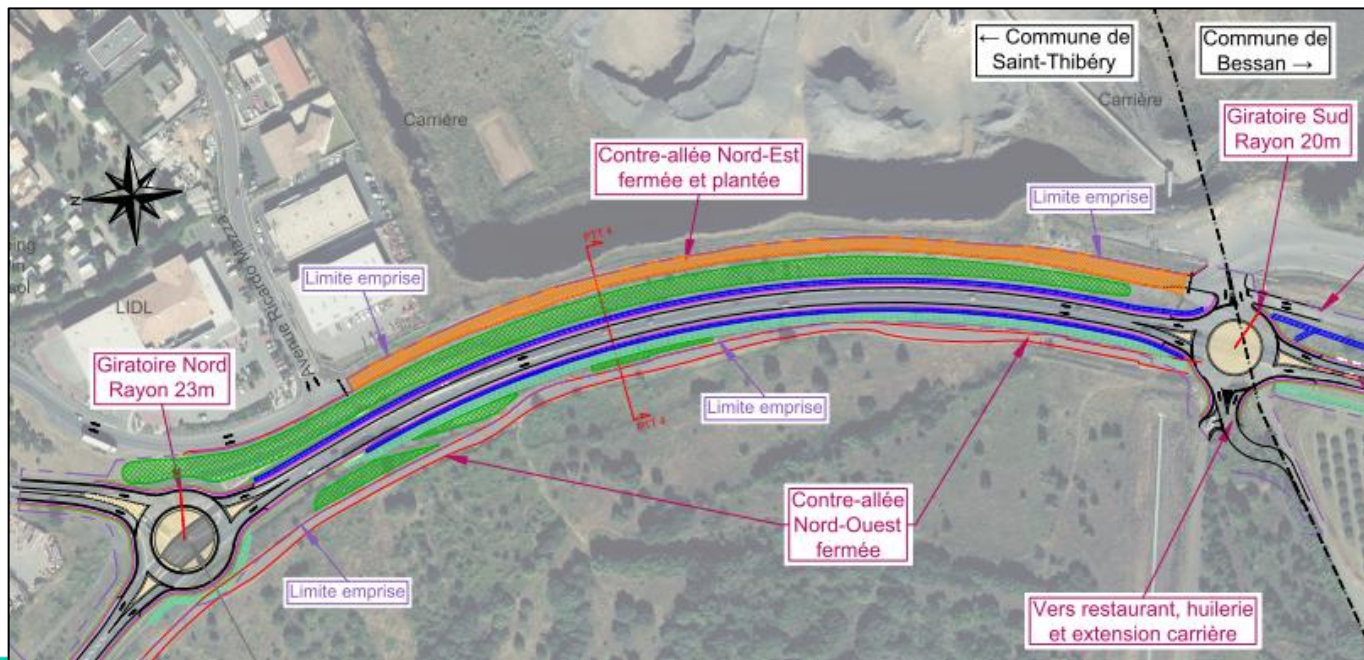
- Sécurisation de l'accès à la station-service
- Création de terre-plein central pour éviter les cisaillements

- Création d'accotements sécurisés revêtus en enrobé clair
- Chaussée neuve
- Création de fossés



Contre-allée Nord-Ouest

- Dessert actuellement l'ancien centre de tri
- Fermée à partir de l'accès au restaurant, à l'huilerie et à l'extension de la carrière
- Voirie laissée en l'état



Aménagements paysagers



Haie d'arbustes



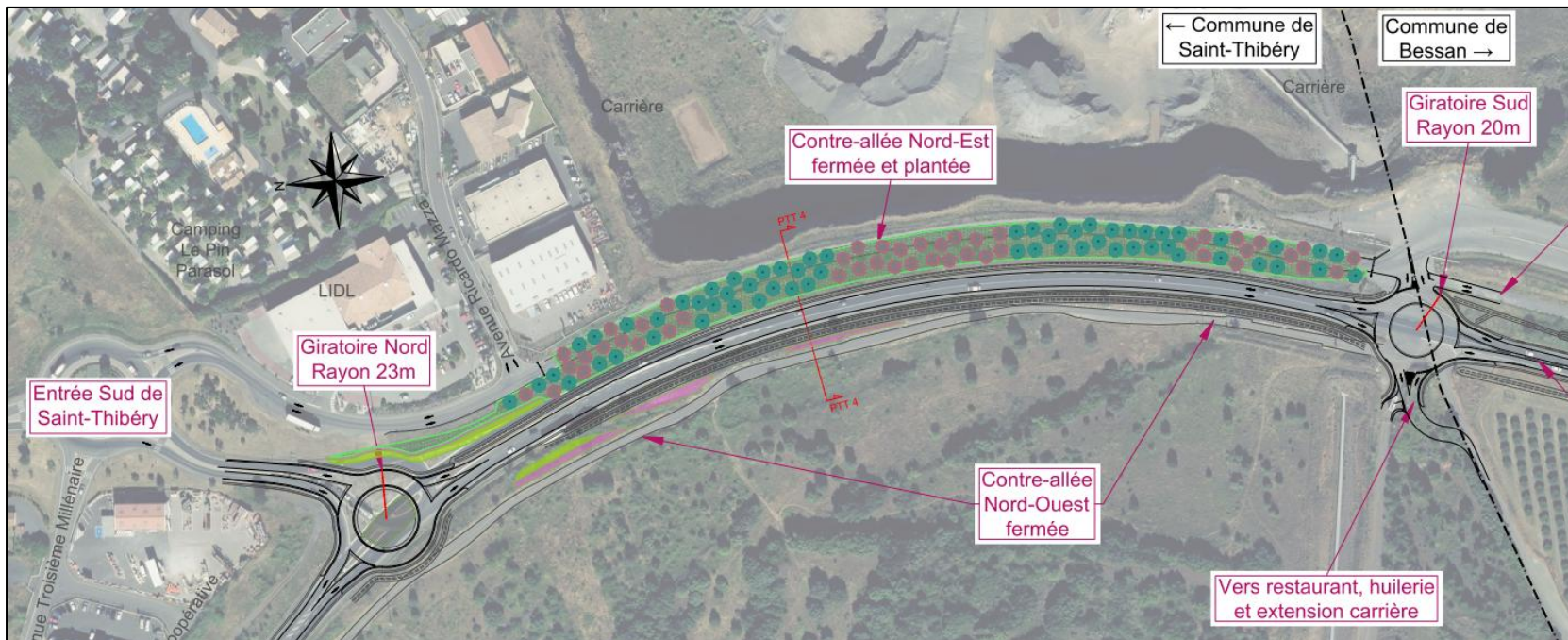
Massif d'arbustes



Oliviers



Amandiers



Aménagements paysagers



Premier plan : alignement d'amandiers
Second plan : alignement d'oliviers



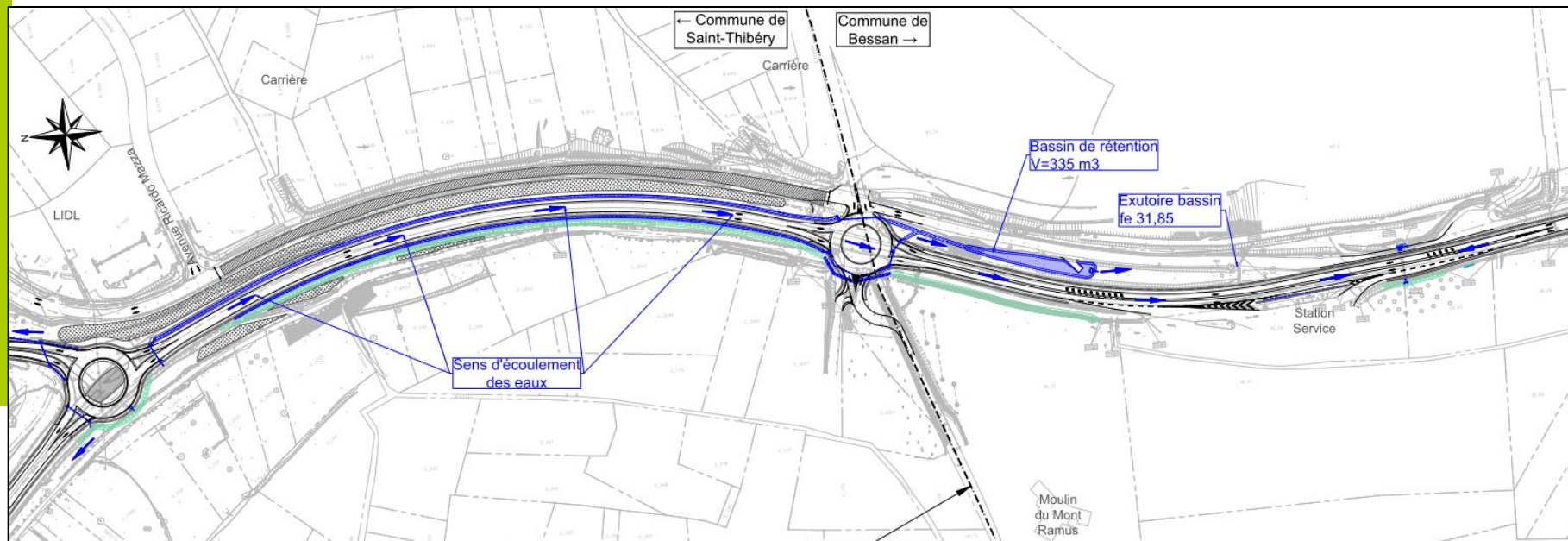
Olivier



Amandier

Assainissement

- Fossés enherbés pour les eaux de ruissellement
- Cunettes bétonnées pour les eaux de voirie
- 1 bassin de rétention proche du giratoire Sud



Aménagements cyclables

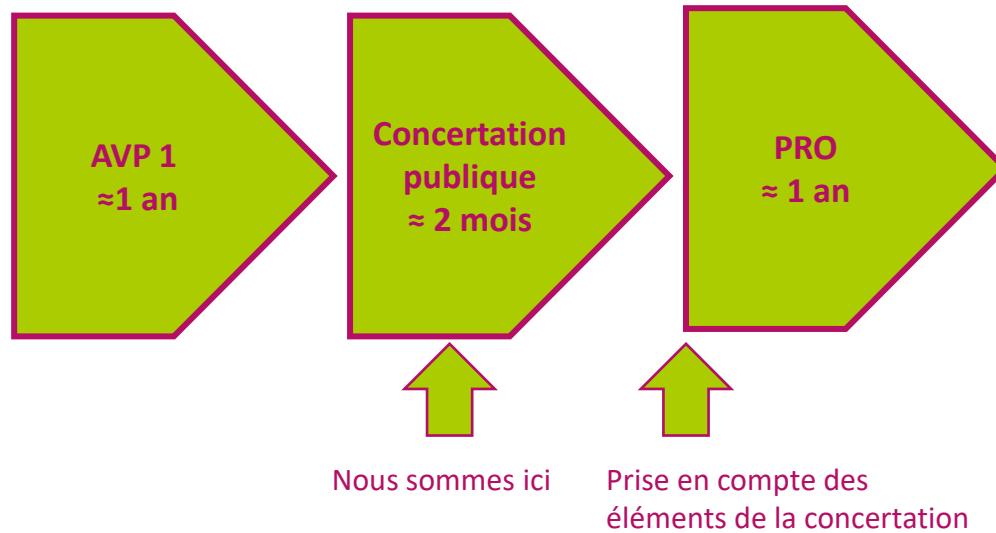
- Article L 228-3 du Code de l'Environnement
« A l'occasion des réalisations ou des réaménagements des voies hors agglomération, (...), le gestionnaire de la voirie évalue, (...), le besoin de réalisation d'un aménagement ou d'un itinéraire cyclable ainsi que sa faisabilité technique et financière. »
- RD13 est une voie rapide/voie express pas incitatif pour les cycles
- **RD137 privilégié pour les aménagements cyclables**



Foncier

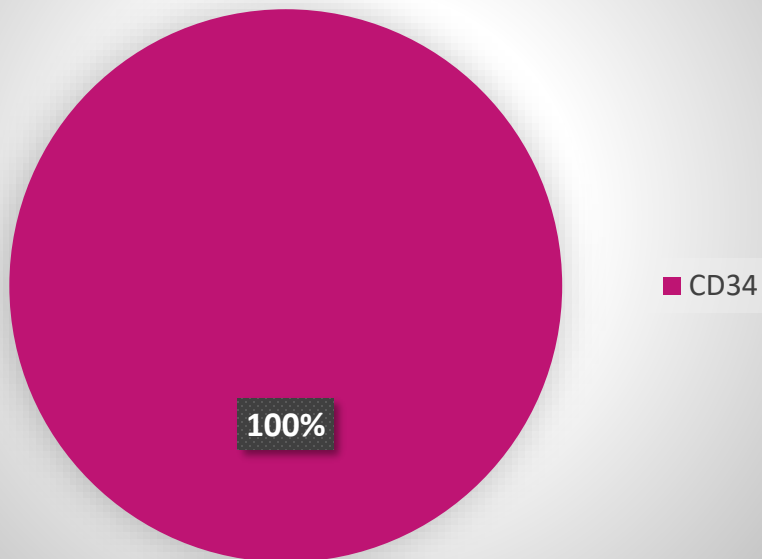
- Toutes les acquisitions foncières sont réalisées à l'amiable
- Elles sont situées au niveau du giratoire Sud

Planning prévisionnel des études

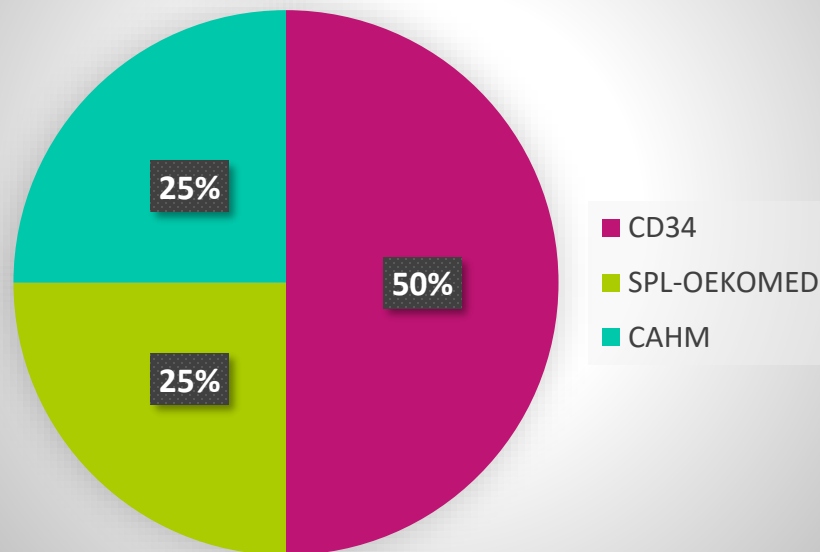


Financement

Giratoire Nord et RD13
2 940 k€ TTC



Giratoire Sud
580 k€ TTC



SPL : Société Publique Locale

CAHM : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Merci de votre écoute

Avez-vous des questions ?

<http://www.herault.fr/transports>

<https://www.registre-numerique.fr/à compléter>

À compléter@mail.registre-numerique.fr